

Budget 2013
Aménagement du territoire Claire Monod

Permettez moi, avant d'évoquer le fond, de prendre une minute pour transmettre au Vice-Président A. Amédéo une pensée chaleureuse et tous nos vœux de prompt rétablissement.

Cela fait maintenant huit ans que notre conseil régional joue un rôle accru en matière d'aménagement du territoire et de planification. Huit ans, c'est le temps qu'il a fallu, ponctué de nombreux rebonds et péripéties, pour doter l'IdF d'un cadre stratégique et d'une vision à moyen et long terme. Vous le savez, l'histoire n'est pas finie, l'année qui s'ouvre sera à de nombreux égards déterminante. Mais nous sommes déjà convaincus que ce cadre – stabilisé - permettra de donner enfin une cohérence, un sens et une direction communs pour les politiques régionales dans nos territoires.

Les combats politiques pour y parvenir ont été longs et intenses. Nous venons enfin de tourner une page difficile et c'est grâce par exemple à la remise en ordre des normes, et l'obligation faite aux CDT d'être compatibles avec les objectifs du schéma directeur que notre institution a pu enfin prendre, ou reprendre, la mesure de cette responsabilité.

Le projet Ile de France 2030 que nous avons adopté grâce au VP, va permettre d'insuffler un nouvel élan à nos actions, notamment grâce à un profond renouvellement des outils dont nous disposons. Il faudra pour cela s'appuyer bien sûr sur le travail de l'IAU et des services qui fournissent la véritable connaissance stratégique des territoires. Il faudra aussi que la communication soit partagée et équilibrée, avant tout pluraliste pour que la majorité régionale se présente bien soudée dans la concertation...

Le contexte législatif et budgétaire dans lequel nous nous situons va être amené à évoluer considérablement durant l'année 2013. Déjà, à l'occasion du dernier colloque de l'Observatoire Régional du Foncier, la Ministre Cécile Duflot, évoquait l'élargissement possible des CDT, préfigurant peut être l'émergence d'une nouvelle génération d'intercommunalité de projet en petite couronne. De même les prochaines lois, notamment celle sur l'égalité des territoires, devraient avoir un impact fort sur l'urbanisme et l'aménagement et permettre aux Régions de renforcer leurs outils de lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, de respect de la biodiversité et d'aide à la densification. Autant d'évolutions qui font échos et confortent les principes que nous avons retenus dans le Schéma Directeur.

Dans le même temps, le cycle des contrats de projets Etat - Région arrivera à son terme, et devrait céder la place à une nouvelle génération de contrats, en lien avec l'acte III de la décentralisation dont nous cherchons progressivement à saisir les contours. Cette nouvelle étape actera notamment le transfert de la gestion des fonds européens aux régions et du rôle moteur de la BPI où siègeront les Régions, ou encore les conférences territoriales de l'action publique.

Pour autant, rien n'est simple et nous pouvons prendre acte d'un fait : les débats sur la gouvernance de la métropole francilienne que le chef de l'Etat a confié aux élus, piétinent et butent sur des divergences d'intérêts, notamment au sein de Paris Métropole. Nous l'avons déjà dit ici, les difficultés inhérentes à l'articulation des métropoles et des Régions, et à la répartition des rôles entre différents niveaux de collectivités, est LA question centrale de la définition des institutions territoriales du 21^e s. Nous appelons de nos vœux l'organisation du débat ici même, car si il est urgent d'organiser la métropole, il l'est autant de faire exister et représenter fortement les territoires périurbains ruraux et par là même, de permettre aux Régions d'assurer une vraie dynamique, des échanges et une proximité créatrice entre eux, bref de mettre en œuvre une égalité des territoires fondée sur des ambitions écologiques à la hauteur des défis sociétaux, économiques et climatiques.

Une fois ces objectifs, ces outils et cette cohérence réaffirmés, le budget proposé permet-il de mettre en œuvre les ambitions régionales de rééquilibrage et d'accès aux services publics pour les franciliens ?

Saluons tout d'abord, en ces temps de fortes contraintes budgétaires, le maintien des crédits dédiés à l'aménagement du territoire. La section investissement est ainsi reconduite à l'identique en AP, et est même augmentée en CP. Alors que les collectivités réalisent près de 70% de l'investissement public, c'est un signal fort que la Région envoie à ses partenaires, et à l'ensemble des franciliens qui savent qu'ils peuvent compter sur nous pour leurs projets.

Toutefois, nous resterons attentifs à ce que les crédits disponibles soient bien utilisés pour permettre la mise en œuvre concrète de l'égalité des territoires que nous appelons tous, ici, de nos vœux. Nous aurons notamment l'occasion de défendre dans les débats plusieurs amendements au bénéfice de la grande couronne, par l'intermédiaire des contrats ruraux ou du soutien au PNR.

Je vous remercie.